



071.51.02.39

**LA BANQUE ALIMENTAIRE
DU PAYS DE CHARLEROI ET DU CENTRE a.s.b.l.
B.A.C.**

<http://www.banquealim-charleroi.be>



b.a.c.c@voo.be

Marcinelle, 01 /12 /2010.

Ci-dessous un bref relevé de communications importantes

1. « Distribution rapide... »

Votre association est-elle prête à enlever le jour même et sur simple coup de fil, des produits de qualité MAIS à date très rapprochée.

Réponse urgente souhaitée : mail, tél., poste...

2.- Légumes et fruits frais.

A partir de 2011, seules les assoc.agrées par le Birb pourront en bénéficier.

Vous ne l'êtes pas encore et vous le souhaitez ?

Aide, explications, formulaires...La Bac reste à votre disposition sur r-v.

3.-Produits européens.

Nombre de personnes agréées par le Birb inchangé ou à modifier, n'attendez pas juillet pour contacter le CPAS de votre commune. Celui-ci avalise dorénavant ce nombre à la hausse éventuellement.

4.-Produits européens...encore.

Il vous en reste à enlever à la BAC ?

Même si l'assoc. peut les distribuer jusqu'en mars, ceux-ci doivent être enlevés en totalité au plus tard le 31 décembre 2010.

5.-AFSCA.

Détenez-vous l' »autorisation d'exploiter »délivrée par l'AFSCA ?

Dans la négative, voyez la procédure à suivre sur le site internet de la BAC.

Avec mes souhaits de bonnes fêtes de fin d'année.

G.Decroly.